

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-67

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absent : M. Thomas TEILLON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-67) CONVENTION USAGE LOCAL TECHNIQUE AU PROFIT DE LA METROPOLE

Dans le cadre des missions de service public exercées par le Grand Lyon sur la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, un local technique, situé avenue de la Résistance, a été mis gratuitement à disposition de l'agent à pied, chargé du nettoyage du secteur.

Cette mise à disposition a donné lieu à la signature d'une convention pour une durée de trois ans, en octobre 2010, et n'a pas été renouvelée depuis. Il convient de reconduire cette convention.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'arrivée à échéance de contrat d'occupation consenti à la Métropole, pour une durée de trois ans à compter du 21 octobre 2010 concernant les locaux situés avenue de la Résistance,

CONSIDERANT qu'aucune convention n'a été reconduite depuis son terme d'octobre 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Métropole de continuer à utiliser ces locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'occupation du local technique, annexé à cette délibération (**Annexe 9**).
- **DE DIRE** que cette occupation est consentie à titre gratuit.

VOTES :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

